



ÉMÉRITE

SALARIÉS ET DIRIGEANTS DE L'ARTISANAT
AVANÇONS ENSEMBLE !

Le Guide

Dispositifs, outils et Aides des partenaires

Présentation du Guide ÉMÉRITE

Ce guide a été élaboré pour répondre aux nombreuses difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise de l'artisanat et des professions libérales (problématiques liées à l'emploi et au recrutement, à l'allongement de la durée de la vie au travail, méconnaissance des dispositifs de maintien dans l'emploi ou de reconversion, etc.).

Il a pour objectif d'accompagner les chefs d'entreprise sur le sujet du bien vieillir au travail, en mettant à leur disposition : les dispositifs, outils, et aides disponibles de différents acteurs, pour répondre à leurs problématiques.

Ce guide est accompagné d'outils adaptés et gratuits, utilisables directement par les très petites entreprises (infographies, fiches pratiques, autodiagnostic, webinaires, vidéos de témoignages...).

Retrouvez l'ensemble de ces outils sur le site :

<https://grandest.u2p-france.fr/emerite>

ou sur

<https://www.cpria-grand-est.fr>

SOMMAIRE

Recruter un sénior

- Quelles questions se poser avant de recruter ? 1
- Comment rendre son offre d'emploi attractive ? 7
- Quels conseils pour mener l'entretien d'embauche ? 11

Intégrer un sénior

- Comment préparer l'arrivée d'un sénior dans mon entreprise ? 14
- Comment le sensibiliser aux risques professionnels ? 16

Fidéliser un sénior

- Valoriser son entreprise 18
- Proposer des formations (développer votre GPEC) 20
- Entretenez-vous régulièrement avec lui 24
- Mettez en place le tutorat 28
- Accompagnez-le dans sa fin de carrière, montrez-lui qu'il a de l'importance 30
- Prenez en compte les besoins d'aménagement du sénior 31

Suivre l'état de santé

- Les différents types de visites médicales 34
- Le suivi individuel renforcé 35

Accompagner la fin de carrière

- Pourquoi anticiper les futurs départs en retraite ? 36
- Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ? 38
- Comment connaître les difficultés de fin de carrière ? 44

SOMMAIRE

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

<u>Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?</u>	49
<u>Que faire en cas de restrictions médicales ?</u>	58
<u>Comment gérer les inaptitudes ?</u>	61



Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

DISPOSITIFS

- **FRANCE TRAVAIL*** est le principal acteur pour vous aider à recruter !
Retrouvez la liste des profils disponibles sur le site :
<https://entreprise.pole-emploi.fr/accueil/description/profil>
- **CAP EMPLOI** vous propose une offre de service pour vous accompagner si vous recrutez une personne en situation de handicap :
<https://www.capemploi.info/nos-missions/>
- **TRANSITION PRO** accompagne les salariés en situation d'inaptitude et en recherche d'une transition professionnelle. Certains pourraient correspondre en tout ou partie au profil que vous recherchez :
<https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/projet-de-transition-professionnelle/>
- **TRANSITION PRO** propose le dispositif CLEA. Il permet aux salariés et aux demandeurs d'emploi qui ne disposent pas forcément d'une qualification élevée et possèdent des connaissances de base et des compétences de faire reconnaître leur employabilité :
<https://www.transitionspro-grandest.fr/clea/>

* France Travail : anciennement Pôle emploi

Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

DISPOSITIFS

- L'**OPCO EP** et **FRANCE TRAVAIL** proposent des dispositifs POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) et POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective). Ces dispositifs permettent aux entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement de faire appel à l'**OPCO** et à **FRANCE TRAVAIL** en vue de former des candidats demandeurs d'emploi afin d'acquérir les compétences requises pour le poste à pourvoir. Cette formation est prise en charge par **FRANCE TRAVAIL**. Pour plus d'information :

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-1.html> /

- Pour bénéficier de la POEI, vous devez avoir déposé une offre d'emploi auprès de **FRANCE TRAVAIL** :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F17485>

- L'**AGEFIPH** peut vous accompagner et vous conseiller, grâce à un diagnostic réalisé et financé à 100%, pour intégrer une politique de handicap dans votre entreprise et développer des plans d'actions selon vos besoins :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-emploi-handicap-des-entreprises>

Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

AIDES

- **FRANCE TRAVAIL** propose une aide à l'embauche, de 2 000 euros, sous réserve de certaines conditions, si vous recrutez, en contrat de professionnalisation, un demandeur d'emploi de 45 ans et plus :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-seniors/article/l-aide-a-l-embauche-d-un-demandeur-d-emploi-de-45-ans-et-plus-en-contrat-de>

- L'**AGEFIPH** propose, si vous envisagez de recruter une personne en situation de handicap, un large panel d'aides. Retrouvez la liste de ces aides :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres>

- Vous pouvez accompagner votre futur salarié en transition professionnelle pour demander un financement à **TRANSITION PRO**. Rapprochez-vous de Transition Pro :

<https://www.transitionspro.fr/contacts-en-region>

- **FRANCE TRAVAIL** prend en charge à 100% le coût de la formation organisée dans le cadre de la **POEC** et **POEI** (cf. page 2). Pour en faire la demande :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F17485>

Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

AIDES

- L'**AGEFIPH** finance à 100% un diagnostic pour vous accompagner et vous conseiller dans la mise en œuvre d'un plan d'action pour instaurer une politique d'emploi de personne en situation de handicap :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-emploi-handicap-des-entreprises>



Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

OUTILS

- L'**OPCO MOBILITES** met à disposition un auto-diagnostic à réaliser en ligne afin de mieux comprendre vos difficultés de recrutement, ainsi que des tutoriels et outils opérationnels à télécharger gratuitement (trame de fiche de poste par exemple) :

<https://www.opcomobilites.fr/entreprise/recruter-mes-collaborateurs/des-tutoriels-pour-faciliter-vos-recrutements>

- L'**AGEFIPH** propose :

- Un guide pour recruter une personne en situation de handicap :

<https://www.akto.fr/je-veux-recruter-une-personne-en-situation-de-handicap/>

- Une fiche pratique « Comment recruter une personne en situation de handicap » :

<https://www.agefiph.fr/recherche?texte-recherche=comment%20recruter%20une%20personne%20handicap%C3%A9e%20&f%5B0%5D=formats%3A181>

- Une fiche pratique « Carte des acteurs pour sourcer des candidats en situation de handicap » :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/RRH-FichesPratiques_ActeurSourcing_9R%20%281%29.pdf

Recruter un sénior

Quelles questions se poser avant de recruter ?

OUTILS

- L'**ANACT** propose une fiche de bonnes pratiques en matière de maintien et de retour en activité professionnelle des séniors :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/fiche5-2.pdf>

- Le HUB de l'alternance mis en place par l'**OPCO EP** permet de mettre des offres d'emploi en ligne et de trouver des candidats sans limite d'âge sur les contrats de professionnalisation :

<https://hub-alternance.opcoep.fr/>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Des contrats spéciaux adaptés à l'embauche de sénior existent. Pour plus d'informations sur ces contrats :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-seniors/>

- Des dispositifs spéciaux pour la prolongation d'activité existent :

<https://www.carsat-nordest.fr/home/entreprises/accompagner-vos-salaries/decouvrir-les-dispositifs-de-prolongationdactivite.html>

Recruter un sénior

Comment rendre son offre d'emploi attractive ?

DISPOSITIFS

- L'**OPCO EP** propose une formation aux TPE/PME pour rendre attractive sa TPE et fidéliser ses collaborateurs :

<https://acces-formation.opcoep.fr/formation/attirer-et-fideliser-ses-salaries-4391#sessions>

- La **DREETS** et les **OPCO** proposent un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus de recrutement, d'améliorer leurs stratégies RH (ressources humaines), etc. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par l'**OPCO** et la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

Recruter un sénior

Comment rendre son offre d'emploi attractive ?

AIDES

- L'**OPCO EP** finance la formation « attirer et fidéliser ses salariés » :

<https://acces-formation.opcoep.fr/formation/attirer-et-fideliser-ses-salaries-4391#sessions>

- La prestation de conseil en ressources humaines est finançable par les **OPCO** et la **DREETS** :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>



Recruter un sénior

Comment rendre son offre d'emploi attractive ?

OUTILS

- Favorisez votre attractivité en renforçant votre marque employeur grâce à l'outil de l'**OPCO MOBILITÉS** :

<https://view.genial.ly/61f8fd7aec97070019975a67>

- L'**OPCO AKTO** propose des fiches métiers ainsi que des témoignages que vous pouvez utiliser pour recruter :

<https://www.akto.fr/faites-la-promotion-de-vos-metiers-le-kit-de-communication/>

- L'**OPCO MOBILITÉS** met à disposition des professionnels de la mobilité (métiers de l'automobile, transports...) une plateforme gratuite pour simplifier la gestion de vos recrutements :

<https://www.opcomobilites.fr/entreprise/recruter-mes-collaborateurs/beneficier-dun-job-board-dedie-aux-metiers-de-la-mobilite>

Recruter un sénior

Comment rendre son offre d'emploi attractive ?

OUTILS

- Site de recrutement dédié aux séniors :

https://teepy-job.com/?gad_source=1&gclid=Cj0KCQiAsburBhCIARIsAExmsu6_kEkgk38c7eum0EW2HKnymsh1GgpwljgwFWi1dletr0pfPN_DyrjMaAkn4EALw_wcB



Recruter un sénior

Quels conseils pour mener l'entretien d'embauche ?

DISPOSITIFS

- La **DREETS** et les **OPCO** ont mis en place un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus de recrutement, d'améliorer leurs stratégies RH, etc. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par l'**OPCO** et la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- Vous pouvez faire appel à **CAP EMPLOI** pour vous accompagner dans le recrutement de personnes en situation de handicap. Pour cela, contactez le **CAP EMPLOI** de votre secteur :

<https://www.capemploi.info/le-reseau/>

Recruter un sénior

Quels conseils pour mener l'entretien d'embauche ?

AIDES

- La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) couvre, notamment, l'amélioration des processus de recrutement et l'appui au développement de l'activité. Elle est finançable par l'**OPCO** et la **DREETS**:

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides qui vous permet de vous projeter sur les besoins d'adaptations relevés suite à l'entretien d'embauche :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8>

Recruter un sénior

Quels conseils pour mener l'entretien d'embauche ?

OUTILS

- L'**AGEFIPH** a élaboré une fiche pratique pour vous aider à mener un entretien d'embauche avec une personne en situation de handicap :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-04/RRH-FichesPratiques_EntretienRecrutement_9R.pdf

- L'**OPCO MOBILITÉS** propose un outil en ligne pour vous aider à préparer et mener un entretien d'embauche :

<https://view.genial.ly/6230907e58a97b0018924f3d>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Fiche des bonnes pratiques pour recruter sans discrimination :

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/article/entreprises-bonnes-pratiques-pour-recruter-sans-discriminer>

Intégrer un sénior

Comment préparer l'arrivée d'un sénior dans mon entreprise ?

DISPOSITIFS

- **CAP EMPLOI** peut vous aider à préparer et adapter le poste d'un salarié en situation de handicap, contactez les :

<https://www.capemploi.info/le-reseau/>

- Une étude ergonomique peut être réalisée par un IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels) :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Devenir-intervenant-en-prevention-des-risques-professionnels>



Intégrer un sénior

Comment préparer l'arrivée d'un sénior dans mon entreprise ?

AIDES

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides pour vous aider à aménager et adapter le poste :

[https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?
publics=8](https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8)



Intégrer un sénior

Comment le sensibiliser aux risques professionnels ?

DISPOSITIFS

- Un intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) peut sensibiliser les équipes aux risques professionnels :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Devenir-intervenant-en-prevention-des-risques-professionnels>

- Le SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel) peut intervenir dans l'entreprise pour vous conseiller sur les risques professionnels et les mesures que vous pouvez mettre en place ; la réalisation de fiche entreprise ; la réalisation de Document Unique :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>

Intégrer un sénior

Comment le sensibiliser aux risques professionnels ?

OUTILS

- **IRIS-ST** propose un guide sécurité pour les nouveaux arrivants dans les métiers du bâtiment :

<https://www.iris-st.org/accueil-nouvel-arrivant/>



Fidéliser un sénior

Valoriser son entreprise

DISPOSITIFS

- L'**OPCO EP** propose aux TPE une formation « Attirer et fidéliser ses collaborateurs ». Celle-ci est finançable par l'**OPCO** :

<https://acces-formation.opcoep.fr/formation/attirer-et-fideliser-ses-salaries-4391>



Valoriser son entreprise

OUTILS

- Les OPCO proposent plusieurs outils :
 - Donnez envie à vos salariés de rester en développant l'attractivité de votre entreprise et en renforçant votre marque employeur grâce à l'outil de l'**OPCO MOBILITES** :

<https://view.genial.ly/61f8fd7aec97070019975a67>

- L'**OPCO 2i** propose à ses adhérents un « kit marque employeur » pour renforcer l'attractivité de votre entreprise auprès des candidats comprenant des guides, fiches d'auto-positionnement, fiches méthodes et fiches outils :

<https://www.opco2i.fr/vos-projets/recruter-2/kits-recrutement-et-marque-employeur/>

Fidéliser un sénior

Proposez des formations (développez votre GPEC*)

DISPOSITIFS

- La **DREETS** et les **OPCO** ont mis en place un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus de recrutement, d'améliorer leurs stratégies RH, etc. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- L'**OPCO AKTO** propose à ses adhérents de réaliser un état des lieux des pratiques RH en termes de recrutement, gestion des compétences et formation pour aboutir à un plan d'actions et un accompagnement à sa mise en œuvre. Cette démarche est financée par **AKTO** et s'intitule « LE FLASH » :

<https://www.akto.fr/le-flash/>

- L'**AGEFIPH** peut vous accompagner et vous conseiller, grâce à un diagnostic réalisé et financé à 100%, pour intégrer une politique handicap dans votre entreprise et développer des plans d'actions selon vos besoins :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-emploi-handicap-des-entreprises>

*GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Fidéliser un sénior

Proposez des formations (développez votre GPEC*)

DISPOSITIFS

- Le PTP (Projet de Transition Professionnelle) peut être une solution pour qu'un salarié évolue dans l'entreprise, et/ou occupe un nouveau poste dans l'entreprise :

<https://www.transitionspro-grandest.fr/le-projet-de-transition-professionnelle/>

- OPCO EP mobilise des cofinancements nationaux tels que le FNE pour permettre à votre entreprise de renforcer sa compétitivité en formant vos salariés (ouverture prévisionnelle début juillet 2024)

<https://www.opcoep.fr/entreprise/offre-de-services/fne-formation>

*GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Fidéliser un sénior

Proposez des formations (développez votre GPEC*)

AIDES

- L'**OPCO EP** finance la formation « attirer et fidéliser ses salariés » :

<https://acces-formation.opcoep.fr/formation/attirer-et-fideliser-ses-salaries-4391#sessions>

- La PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) est finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS** :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- L'**AGEFIPH** finance à 100% le diagnostic pour vous accompagner et vous conseiller dans la mise en œuvre de plan d'action pour instaurer une politique d'emploi de personne en situation de handicap :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-emploi-handicap-des-entreprises>

*GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Fidéliser un sénior

Proposez des formations
(développez votre GPEC*)

OUTILS

- Les **OPCO** proposent :
 - Un auto-diagnostic pour faire le point sur la qualité, la relation client, l'organisation, le management, le recrutement, la formation, la gestion des RH, etc. et disposer d'un plan d'action ciblé :

<https://www.autodiag-entreprises.com/>

<https://www.loppcommerce.com/l-opcommerce/offre-de-services/ecodiag-commerce/>

- Une fiche pratique sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

<https://www.loppcommerce.com/media/knnizh3b/fiche-pratique-gestion-pr%C3%A9visionnelle-des-emplois-et-des-comp%C3%A9tences-gpec-janv2023.pdf>

Fidéliser un sénior

Entretenez-vous régulièrement avec lui, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

DISPOSITIFS

- La **DREETS** et les **OPCO** ont mis en place un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus RH et de bénéficier des outils et conseils sur la réalisation des divers entretiens. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- Chaque employeur est tenu, lors de l'entretien professionnel obligatoire (tous les 2 ans), d'informer chaque salarié sur la possibilité de bénéficier du **CEP** (Conseil en Evolution Professionnelle). C'est un service public gratuit pour l'accompagnement professionnel des actifs afin de faire le point sur leur situation professionnelle, leur souhait de formation, d'évolution professionnelle, de reprise d'entreprise, etc.

<https://mon-cep.org/je-m-informe>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/CEP>

Fidéliser un sénior

Entretenez-vous régulièrement avec lui, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

AIDES

- La PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) est finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS** :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>



Fidéliser un sénior

Entretenez-vous régulièrement avec lui, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

OUTILS

- Les **OPCO** proposent :
 - Un guide sur l'entretien professionnel :
<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/guide/Guide-entretien-professionnel-entreprise-opcoep.pdf>
 - Des guides, tutoriels, infographies, sur les entretiens professionnels :
<https://view.genial.ly/623b244efc6885001af9105d>
 - Des fiches métiers du secteur de la construction pouvant vous aider à faire le point sur les compétences de vos salariés lors d'un entretien :
<https://espace-competences.constructys.fr/>
 - Une trame d'entretien professionnel et un modèle d'état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié :
<https://www.aktio.fr/entretien-professionnel/>
 - Une fiche pratique pour la réalisation d'un entretien professionnel :
https://www.loppcommerce.com/media/0imjm5nb/fiche-pratique-entretien-pro_janv2023.pdf

Fidéliser un sénior

Entretenez-vous régulièrement avec lui, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

OUTILS

- L'**OPCOMMERCE** propose une fiche pratique sur le conseil en évolution professionnelle :

https://www.lopcommerce.com/media/kabddstd/fiche-pratique-cep_janv2023.pdf



Fidéliser un sénior

Mettez en place le tutorat, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

OUTILS

- Les **OPCO** proposent :

- Une fiche pratique pour accompagner le maître d'apprentissage :

<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-tutorat-maitre-apprentissage-salarie-opcoep.pdf>

- Une formation clé en main en e-learning pour la mise en œuvre du tutorat. Elle s'intitule « M-Tutorat » et est financée à 100% par l'**OPCO MOBILITÉS** :

<https://www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs/le-tutorat>

- Un espace tutoral en ligne. C'est un centre de ressources pédagogiques comprenant des fiches pratiques, vidéos, outils pour aider les tuteurs et maîtres d'apprentissage dans leur mission :

<https://espace-tutorial.constructys.fr/index.php>

- Un kit d'accompagnement pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage :

https://www.akto.fr/content/uploads/2022/12/AKTO_GU_IDE_PRATIQUE_TUTEUR-MAITRE-DAPPRENTISSAGE.pdf

Fidéliser un sénior

Mettez en place le tutorat, valorisez son expérience, montrez-lui qu'il a de l'importance dans votre équipe

OUTILS

- L'**OPCOMMERCE** dispose d'un kit dédié aux tuteurs et maîtres d'apprentissage :

<https://www.lopcommerce.com/l-opcommerce/cobox/le-guide-de-l-alternance/entreprise/kit-tuteurs-maitres-d-apprentissage/>



Fidéliser un sénior

Accompagnez-le dans sa fin de carrière,
montrez-lui qu'il a de l'importance

DISPOSITIFS

- Récompensez l'ancienneté du salarié avec une médaille du travail (sous conditions) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>



Fidéliser un sénior

Prenez en compte les besoins d'aménagement du sénior

DISPOSITIFS

- Les visites médicales sont un bon moyen pour le salarié de faire le point avec le médecin du travail sur les difficultés qu'il rencontre dans sa situation de travail. N'hésitez pas à solliciter votre médecin du travail :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>

- En cas de besoin d'aménagement de la situation de travail, faites appel à un ergonome IPRP pour réaliser une étude ergonomique et identifier les solutions adaptées. Pour en savoir plus sur les IPRP :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Devenir-intervenant-en-prevention-des-risques-professionnels>

- Vous trouvez la liste des **IPRP** du Grand Est ici :

https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/liste_iprp_ge_15012024.pdf

- L'**ARACT Grand Est** propose des actions de sensibilisation, des formations, un accompagnement pour maintenir en activité les salariés fragilisés par l'âge, l'usure professionnelle ou la maladie :

<https://grandest.aract.fr/maintenir-en-activite-des-salaries-fragilises-par-lage-lusure-ou-la-maladie>

Fidéliser un sénior

Prenez en compte les besoins d'aménagement du sénior

DISPOSITIFS

- L'**ARACT Grand Est** propose des formations et un accompagnement sur le thème « Travailler avec une maladie chronique » :

<https://grandest.aract.fr/travailler-avec-une-maladie-chronique-evolutive>

- Le service social de **l'assurance maladie** aide les salariés à gérer l'impact de leurs difficultés personnelles ou professionnelles liées à une évolution de leur état de santé et notamment en cas d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre leur activité professionnelle :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Flyer_Essentiel_ServiceSocial.pdf

- Si un salarié en situation de handicap éprouve des difficultés à son poste de travail, ou que vous devez faire face à de nouvelles restrictions médicales, **CAP EMPLOI** peut intervenir pour vous conseiller, trouver des solutions adaptées et vous informer sur les aides financières possibles :

<https://www.capemploi.info/le-reseau/>

Fidéliser un sénior

Prenez en compte les besoins d'aménagement du sénior

AIDES

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides pour vous aider à aménager et adapter le poste :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8>

- Les services de **CAP EMPLOI** sont financés à 100% par l'**AGEFIPH**.



Suivre l'état de santé

Les différents types de visites médicales

OUTILS

- L'**IRIS-ST** met à votre disposition un tableau permettant de suivre les visites médicales de vos salariés :

<https://www.iris-st.org/medias/2/Suivi-des-visites-medicales.pdf>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le **Ministère du travail** met à disposition toutes les informations nécessaires quant au suivi de l'état de santé des salariés. Pour y accéder :

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/suivi-de-la-sante-au-travail-10727/article/le-suivi-de-l-etat-de-sante-des-salaries>

Suivre l'état de santé

Le suivi individuel renforcé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour en savoir plus sur les postes à risque nécessitant un suivi individuel renforcé :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045676897



Accompagner la fin de carrière

Pourquoi anticiper les futurs départs en retraite ?

DISPOSITIFS

- La **CARSAT** accompagne les entreprises dans les domaines de l'aménagement de fins de carrière et de la transition entre activité et retraite. Elle peut établir aux côtés du chef d'entreprise un diagnostic des actions à mener auprès des salariés de l'entreprise, proposer des entretiens avec les salariés pour des conseils personnalisés :

<https://www.carsat-nordest.fr/home/entreprises/accompagner-vos-salaries.html>

- Il existe des dispositifs de prolongation d'activité (cumul emploi/retraite par exemple) pour les seniors :

<https://www.carsat-nordest.fr/home/entreprises/accompagner-vos-salaries/decouvrir-les-dispositifs-de-prolongation-dactivite.html>

Accompagner la fin de carrière

Pourquoi anticiper les futurs départs en retraite ?

AIDES

- L'offre de service de la **CARSAT** est gratuite.



Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

DISPOSITIFS

- L'**ARACT Grand Est** propose des actions de formations et un accompagnement sur la prévention de l'usure professionnelle ou la maladie :

<https://grandest.aract.fr/prevenir-lusure-professionnelle-0>

- La **DREETS** et les **OPCO** ont mis en place un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus de recrutement, d'améliorer leurs stratégies RH, etc. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

DISPOSITIFS

- Les visites médicales sont un bon moyen pour le salarié de faire le point avec le médecin du travail sur les difficultés qu'il rencontre dans sa situation de travail. N'hésitez pas à solliciter votre **médecin du travail** :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>

- En cas de besoin d'aménagement de la situation de travail, faites appel à un ergonome **IPRP** pour réaliser une étude ergonomique et identifier les solutions adaptées. Pour en savoir plus sur les **IPRP** :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Devenir-intervenant-en-prevention-des-risques-professionnels>

- Vous trouvez la liste des **IPRP** du Grand Est ici :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-IPRP-du-Grand-Est>

- Si un salarié en situation de handicap éprouve des difficultés à son poste de travail, ou que vous devez faire face à de nouvelles restrictions médicales, **CAP EMPLOI** peut intervenir pour vous conseiller, trouver des solutions adaptées et vous informer sur les aides financières possibles :

<https://www.capemploi.info/le-reseau/>

Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

DISPOSITIFS

- Le service social de l'**assurance maladie** aide les salariés à gérer l'impact de leurs difficultés personnelles ou professionnelles liées à une évolution de leur état de santé et, notamment, en cas d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre leur activité professionnelle :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Flyer_Essentiel_ServiceSocial.pdf



Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

AIDES

- La prestation de conseil en ressources humaines est finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS** :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides pour vous aider à aménager et adapter le poste :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8>

- Les services de **CAP EMPLOI** sont financés à 100% par l'AGEFIPH.

Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

OUTILS

- Les **OPCO** proposent :
 - Un guide sur l'entretien professionnel :
<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/guide/Guide-entretien-professionnel-entreprise-opcoep.pdf>
 - Des guides, tutoriels, infographies sur les entretiens professionnels :
<https://view.genial.ly/623b244efc6885001af9105d>
 - Des fiches métiers du secteur de la construction pouvant vous aider à faire le point sur les compétences de vos salariés en entretien :
<https://espace-competences.constructys.fr/>
 - Une trame d'entretien professionnel et un modèle d'état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié :
<https://www.akto.fr/entretien-professionnel/>
 - Une fiche pratique pour la réalisation d'un entretien professionnel :
https://www.loppcommerce.com/media/0imjm5nb/fiche-pratique-entretien-pro_janv2023.pdf

Accompagner la fin de carrière

Comment connaître les difficultés de fin de carrière ?

OUTILS

- L'**OPCOMMERCE** propose une fiche pratique sur le conseil en évolution professionnelle :

https://www.lopcommerce.com/media/kabddstd/fiche-pratique-cep_janv2023.pdf

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour en savoir plus sur les effets du vieillissement et la capacité de travail d'un salarié :

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/37039/9242208353-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Accompagner la fin de carrière

Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ?

DISPOSITIFS

- La **DREETS** et les **OPCO** ont mis en place un dispositif PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) qui permet aux entreprises de moins de 250 salariés d'être accompagnées dans leur processus RH et bénéficier des outils et conseils sur la réalisation des divers entretiens. Pour plus d'informations sur ce dispositif (finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS**) :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- Chaque employeur est tenu, lors de l'entretien professionnel obligatoire (tous les 2 ans), d'informer chaque salarié sur la possibilité de bénéficier du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle). C'est un service public gratuit pour l'accompagnement professionnel des actifs afin de faire le point sur leur situation professionnelle, leur souhait de formation, d'évolution professionnelle, de reprise d'entreprise, etc... :

<https://mon-cep.org/je-m-informe>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/CEP>

Accompagner la fin de carrière

Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ?

DISPOSITIFS

- Pour favoriser la transmission de votre entreprise :
 - Si la personne repreneuse est en situation de handicap, l'**AGEFIPH** dispose d'un diagnostic d'aide à la faisabilité du projet puis une aide à la reprise de l'entreprise :
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-la-creation-ou-la-reprise-dentreprise>
 - Si la personne travaille au sein d'une autre entreprise, le dispositif « Démissionnaire » de **TRANSITION PRO** permet à un salarié de démissionner de son poste pour reprendre une entreprise et de prétendre à l'allocation chômage pour concrétiser le projet de reprise :
<https://www.transitionspro-grandest.fr/le-dispositif-demissionnaire/>
 - Pour accompagner le diagnostic de transmission et la transmission, la **CMA Grand Est** propose le PASS Transmission :
<https://cma-grandest.fr/artisans-surpassez-vous-avec-le-pass-transmission/>

Accompagner la fin de carrière

Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ?

AIDES

- La PCRH (prestation de conseil en ressources humaines) est finançable par votre **OPCO** ou la **DREETS** :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

- Si le repreneur est bénéficiaire des allocations chômage, il peut percevoir une aide financière de **FRANCE TRAVAIL** pour la reprise de l'entreprise (ARCE).

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-creereprends-une-entreprise/les-aides-financieres-creation-d/aide-a-la-reprise-et-a-la-creati.html>

Accompagner la fin de carrière

Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ?

OUTILS

- Les **OPCO** proposent différents outils pour accompagner le maître d'apprentissage et les tuteurs :
 - L'**OPCO EP** met à disposition une fiche pratique pour accompagner le maître d'apprentissage :

<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-tutorat-maitre-apprentissage-salarie-opcoep.pdf>

- L'**OPCO MOBILITÉS** propose une formation clé en main en e-learning pour la mise en œuvre du tutorat. Elle s'intitule « M-Tutorat » et est financée à 100% par l'**OPCO MOBILITÉS** :

<https://www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs/le-tutorat>

- L'**OPCO CONSTRUCTYS** propose un espace tutoral en ligne. C'est un centre de ressources pédagogiques comprenant des fiches pratiques, vidéos, outils pour aider les tuteurs et maîtres d'apprentissage dans leur mission :

<https://espace-tutorial.constructys.fr/index.php>

- L'**OPCO AKTO** met à disposition des tuteurs et maîtres d'apprentissage un kit d'accompagnement :

https://www.akto.fr/content/uploads/2022/12/AKTO_GUIDE_PRACTIQUE_TUTEUR-MAITRE-DAPPRENTISSAGE.pdf

Accompagner la fin de carrière

Comment faire le point sur les compétences détenues par le sénior ?

OUTILS

- L'**OPCOMMERCE** dispose d'un kit dédié aux tuteurs et maîtres d'apprentissage :

<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/fiche/Fiche-tutorat-maitre-apprentissage-salarie-opcoep.pdf>

- Pour favoriser la transmission de votre entreprise :

<https://www.transentreprise.com/nos-guides-pratiques/transmission-entreprise>

- Le réseau Transmettre & Reprendre de la **CMA Grand Est** met à disposition une fiche « Fiche 8 : Transmettre son entreprise aux salariés » :

<https://entreprendre.artisanat.fr/fr/actualites/195-les-fiches-techniques-du-reseau-transmettre-reprendre>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

DISPOSITIFS

- Il faut commencer par faire un état des lieux, le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est un très bon outil, il est de plus obligatoire pour toute entreprise dès 1 salarié, alternant et/ou stagiaire depuis 2002 :
 - Concernant la sensibilisation des acteurs de l'entreprise vous en trouverez une sur le site des **IPRP** :
<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Devenir-intervenant-en-prevention-des-risques-professionnels>
 - Ainsi que la liste de ceux-ci :
https://grandest.dreets.gouv.fr/sites/grandest.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/liste_iprp_ge_10092023.pdf
- Une fiche entreprise est rédigée par votre SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises), elle reprend un grand nombre de risques :
<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>
- Des entretiens réguliers avec vos salariés permettent de leur demander leurs difficultés à leur poste de travail :
- Des études ergonomiques du poste de travail peuvent être réalisées via les **SPSTI**, **CAP EMPLOI** ou des intervenants en prévention des risques (IPRP) :

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

DISPOSITIFS

- **CAP EMPLOI** prend en compte l'adaptabilité des conditions de travail et la prévention des risques professionnels lors des interventions de recrutement et maintien dans l'emploi. Il identifie les difficultés au poste pour éviter l'inaptitude et recherche des solutions. Il oriente vers les partenaires selon les besoins et avec les recommandations des médecins du travail ou intervenants en prévention :
- Pour prévenir l'apparition de risques de troubles musculosquelettiques (TMS), la **CARSAT** propose des aides financières pour la réalisation du diagnostic.
- L'**ARACT GRAND EST** propose des actions de sensibilisation, formations et accompagnements en fonction des besoins :

<https://grandest.aract.fr/duerp-mieux-preserver-la-sante-de-tous-et-toutes>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

AIDES

- Les études réalisées via votre **SPSTI** sont comprises dans votre cotisation.
- Les services de **CAP EMPLOI** sont financés à 100% par l'**AGEFIPH**.
- La **CARSAT** propose une prise en charge à 70 % pour lutter contre l'apparition des risques de TMS. Elle propose des subventions pour les TPE et PME (de 1 à 49 salariés) pour connaître les aides financières par secteur d'activité ou par risque :

<https://www.ameli.fr/marne/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-prevention>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

OUTILS

- L'**INRS** propose plusieurs outils en ligne gratuits pour rédiger votre DUERP :

<https://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

- Outil gratuit **OIRA** - évaluation des risques en ligne :

https://oira.osha.europa.eu/oira-tools/fr/@@login?came_from=https%3A%2F%2Foira.osha.europa.eu%2Foira-tools%2Ffr#registration

- On trouve en ligne également des outils d'évaluation de la gestion de la santé et de la sécurité dans les entreprises :

- Grille DIGEST pour les entreprises de moins de 50 salariés :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil34>

- Grille GPS&ST de positionnement en santé et sécurité du travail pour les entreprises de plus de 50 salariés :

<https://www.inrs.fr/publications/outils/GPSST.html>

- Outil d'analyse des accidents du travail : méthode de l'arbre des causes :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED+6163>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

OUTILS

- **IRIS-ST/OPPBTP** propose :

- Pour les novices : MonDocUnique Prem's. Ce service est construit en 3 étapes :
 - sélection du métier,
 - identification des 5 risques majeurs par métier (+ le risque routier),
 - Pour chaque risque, 3 actions de prévention sont proposées à mettre en œuvre dans le plan d'action :

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/fiche-pratique/realisez-votre-premier-documentunique-du_F4NauWE7NToBM47y7B5PBU

- Pour les entreprises déjà engagées dans une démarche de prévention : MonDocUnique Plus. Cet outil couvre plus de 35 risques, 200 situations de travail et près de 400 actions de prévention. Il offre également la possibilité d'ajouter des métiers, des risques, des situations de travail ou encore des actions, en fonction des problématiques de chaque entreprise :

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/Outil/realisez-votre-evaluation-des-risques-avec-mondocunique-plus_4PG56F4bsLnGjtBuVWi2e8/catalogue_callback

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

OUTILS

- L'**OPPBTP** propose aussi des ateliers en ligne pour :
 - vous aider à réaliser votre premier document unique :
<https://webatelier-du.preventionbtp.fr/>
 - vous aider à réaliser ou faire évoluer votre document unique "Plus" :
<https://webatelier-du.preventionbtp.fr/>
 - vous aider à mettre à jour votre document unique "Plus" :
<https://webatelier-du.preventionbtp.fr/>
 - Mais également une boîte à outils par risque ou par métier du BTP :
<https://www.preventionbtp.fr/ressources>
- La **DREETS** met à disposition un guide des bonnes pratiques :
https://normandie.dreets.gouv.fr/sites/normandie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/prst_guide_bonnes_pratiques_fe.pdf

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

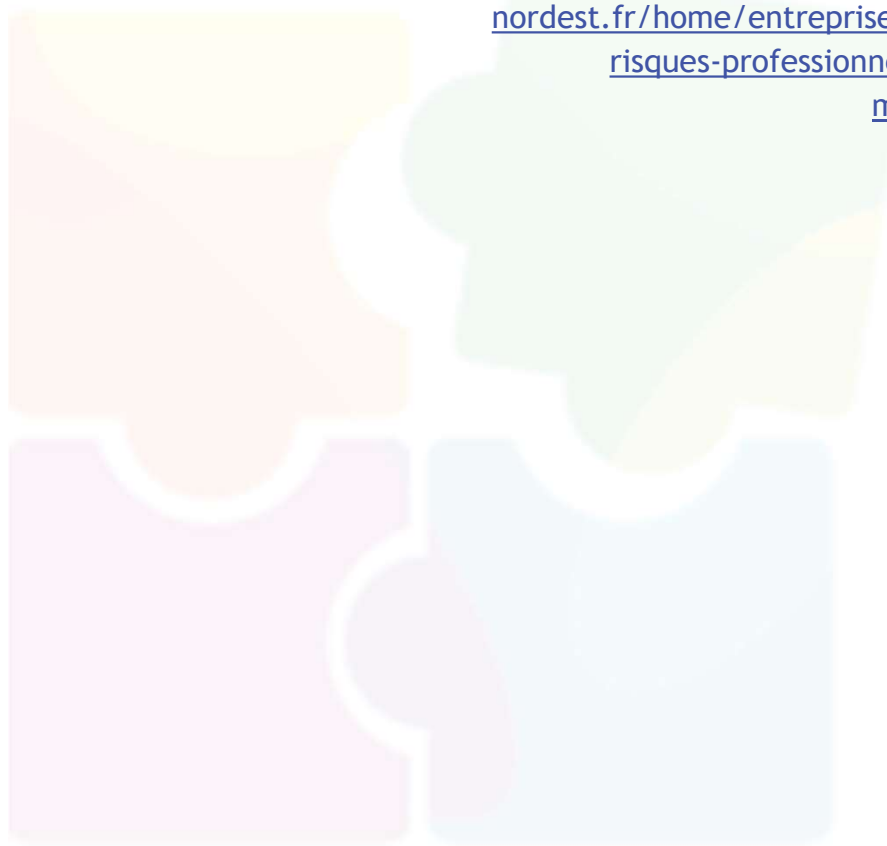
OUTILS

- La **CARSAT** propose des vidéos sur de sensibilisation de la démarche de prévention des risques professionnels, ainsi que sur leur offre de service TPE :

<https://youtu.be/EUkod-KVrDQ>

<https://youtu.be/BIHqAEDotFo>

<https://www.carsat-nordest.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/notre-offre-multimedia.html>



Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

INFORMATIONS

- Vous pouvez trouver des informations sur le cadre légal sur :

- Le site de l'assurance maladie :

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/entreprise/sante-travail/prevention/obligations-risques-professionnels>

- Mais également, votre démarche de prévention des risques en 4 étapes :

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/entreprise/sante-travail/prevention/etapes-prevention>

- les fiches matériel "Comment bien choisir son matériel" :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/prevention/piloter/bien-choisir-son-materiel>

- Le site de l'INRS : la définition, le cadre juridique, les principes d'évaluation et la démarche :

<https://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

- Sa mise en œuvre :

<https://www.inrs.fr/demarche/mise-en-oeuvre-prevention/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment prévenir les situations de pénibilité et les risques professionnels ?

INFORMATIONS

- et des ressources complémentaires :

<https://www.inrs.fr/publications/fiches-solutions>

- ainsi que le guide d'enquête pour les TPE suite à accident du travail et téléchargement du plan d'action :

<https://www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT>



Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Que faire en cas de restrictions médicales ?

DISPOSITIFS

- Il faut organiser les visites médicales de vos salariés auprès de votre **SPSTI** : au maximum une visite médicale tous les 5 ans. Pour les travailleurs en situation de handicap, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité et les travailleurs de nuit, le délai maximal entre deux visites est fixé à trois ans :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>

- L'**AGEFIPH** et **CAP EMPLOI** proposent de nombreuses aides sur le sujet. Voici des dispositifs en cas d'action de sensibilisation en entreprise, ciblée ou spécialisée :

<https://plateforme.interstis.fr/public/document/consulte/r/831988>

- Des études ergonomiques de maintien dans l'emploi peuvent être réalisées via les **SPSTI**, **CAP EMPLOI** ou des intervenants en prévention des risques (IPRP).

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

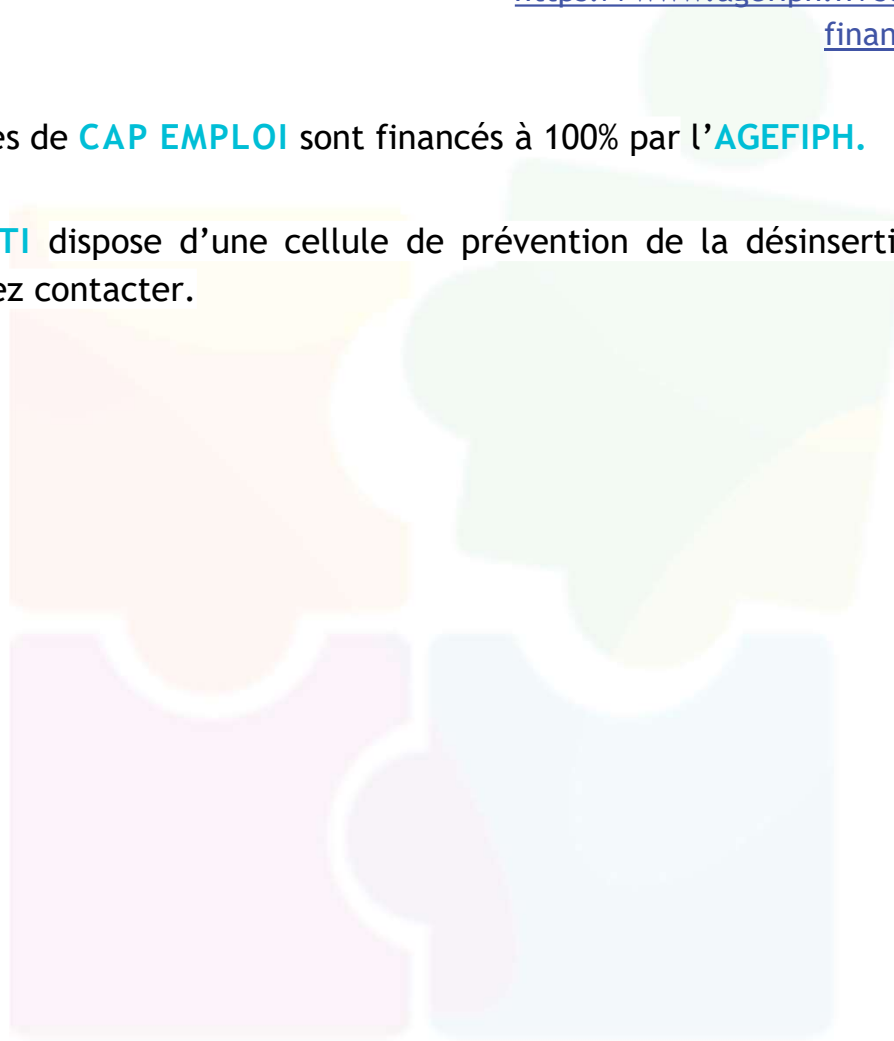
Que faire en cas de restrictions médicales ?

AIDES

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides pour vous aider à aménager et adapter le poste :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8>

- Les services de **CAP EMPLOI** sont financés à 100% par l'**AGEFIPH**.
- Votre **SPSTI** dispose d'une cellule de prévention de la désinsertion que vous pouvez contacter.



Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Que faire en cas de restrictions médicales ?

OUTILS

- L'AGEFIPH propose :
 - des vidéos de sensibilisation pour maintenir dans l'emploi un collaborateur menacé d'inaptitude :
https://www.youtube.com/watch?v=AO1_87TZKG4
 - des vidéos sur le maintien dans l'emploi :
<https://www.youtube.com/watch?v=Bj08l7mO>
 - la boîte à outils : films de sensibilisation, quiz, actions de formation pour les référents handicap, etc :
<https://www.agefiph.fr/>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment gérer les inaptitudes ?

DISPOSITIFS

- Il est important d'échanger avec le médecin du travail :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Les-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail>

- Lorsque le maintien dans l'emploi d'un salarié n'aboutit pas, **CAP EMPLOI** l'accompagne dans son projet de reconversion professionnelle.
- L'assurance maladie propose différents dispositifs pour prévenir la désinsertion professionnelle :
 - Durant son arrêt de travail, votre salarié peut accéder à différents dispositifs d'aide au retour à l'emploi,
 - pendant son arrêt de travail : bilan de compétences, formation diplômante, validation des acquis d'expérience, essai encadré, etc.

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/essai-encadre>

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/prevention-desinsertion-professionnelle>

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment gérer les inaptitudes ?

DISPOSITIFS

- A l'issue de l'arrêt de travail, en cas de risque d'inaptitude, avec la CRPE (Convention de rééducation professionnelle en entreprise), aidez votre salarié à se réadapter à son ancien poste de travail ou à se former à un nouveau métier si des raisons de santé l'empêchent d'exercer son emploi actuel :

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/convention-reeducation-professionnelle>

- Après l'arrêt de travail en cas de besoins d'aménagements :
 - Une reprise à temps partiel ou un aménagement de son activité ;
 - Une convention de rééducation professionnelle en entreprise ;
 - Une formation en centre de rééducation professionnelle.
- Le DARP (délégué à l'accompagnement des reconversions professionnelles) de la **DREETS Grand EST** propose des entretiens pour faire le point sur la situation et l'orientation vers les partenaires ou dispositifs adaptés :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/darp_contacts.pdf

Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment gérer les inaptitudes ?

AIDES

- L'**AGEFIPH** propose un catalogue d'aides pour vous aider à aménager et adapter le poste :

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?publics=8>

- Les services de **CAP EMPLOI** sont financés à 100% par l'**AGEFIPH**
- Les services de **TRANSITION PRO** sont financés. Le Projet de Transition Professionnelle est sous convention avec l'**AGEFIPH**.



Prévenir les risques et les inaptitudes au travail

Comment gérer les inaptitudes ?

OUTILS

- L'**AGEFIPH** propose des vidéos de sensibilisation pour maintenir dans l'emploi un collaborateur menacé d'inaptitude :

https://www.youtube.com/watch?v=AO1_87TZKG4

- Mais également sur le maintien dans l'emploi :

<https://www.youtube.com/watch?v=Bj08l7mO>



Une action de



En relation étroite avec



Avec l'expertise de



Et le soutien de



Nous remercions l'ensemble de nos partenaires
qui ont contribué à l'élaboration de ce guide



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
du Grand Est



ÉMÉRITE

SALARIÉS ET DIRIGEANTS DE L'ARTISANAT
AVANÇONS ENSEMBLE !

